



Contrat abusif contracte pour une personne grabataire

Par **Pierre_alex**, le **16/01/2009** à **21:13**

Bonjour,

Je suis petit fils d'une personne âgée grabataire qui, depuis maintenant 3 mois reçoit des factures de CANALSAT pour un abonnement à la télévision par câble qu'elle n'a jamais souscrit (personne dans l'incapacité physique de signer un contrat), et pour lequel aucune prestation n'est effectuée (pas de décodeur, de branchement, de courrier autre que les factures).

Après avoir joint un première fois le service client par telephone ceux-ci on été dans l'incapacité de me confirmer l'origine de ce contrat, ni de me confirmer si un document signé existait.

De plus, le service client m'a communiqué le RIB associé au compte client, rib ne correspondant absolument pas à celui de ma grand-mère (et soit dit en passant rib que j'ai pu identifié sur internet appartenant à une association x basée à l'autre bon de la france).

De plus le contrat (datant de sept 2008) est au nom de mon grand père, décédé en 1967.

Au final cette entreprise m'a refusé l'annulation dudit contrat. Que dois-je faire?
Merci de votre aide!

Par **Marion2**, le **16/01/2009** à **23:32**

Bonsoir,

Envoyez un courrier recommandé AR en leur rappelant la situation de votre grand'mère. Vous les mettez en demeure de vous envoyer copie du soi-disant contrat au nom de votre grand'père, décédé en 1967.

Vous les informez également que s'ils ne cessent pas immédiatement d'envoyer ces factures, vous les assignerez en justice.

Gardez bien copie du courrier recommandé que vous leur enverrez.

En principe, ça devrait les calmer.

Tenez-nous au courant.

Bien cordialement.

Par **Pierre_alex**, le **25/01/2009** à **09:46**

Bonjour,

merci de votre réponse. Mais les choses ont depuis évoluer, ma grand mère viens de décéder. je vais donc leur envoyer la lettre que vous me suggérez accompagner du nouveau certificat de décès.

merci en tout cas de votre réponse rapide!

Cordialement.